

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Edito par Monsieur le directeur académique**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Tableau préparation de la rentrée 2022
 - ✓ Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
 - ✓ Rappel adaptation de la posture Vigipirate « été-automne 2022 »
 - ✓ Exercices « attentats intrusion » rentrée 2022-2023
 - ✓ Continuité pédagogique et nouveau service « Classe virtuelle »
 - ✓ Rappel Campagne départementale et académique d'appel à projets culturels 1^{er} degré
 - ✓ Généralisation du programme pHARe
 - ✓ Prévention des mutilations sexuelles féminines
 - ✓ Organisation des missions des médecins scolaires-rentree 2022
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Service social des personnels
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Petites histoires d'Amérique latine : projet et formation pour la rentrée 2022
 - ✓ Défis langues anglais-espagnol 2022-2023
 - ✓ 7^{ème} édition du concours « Découvrons notre Constitution »
 - ✓ Ateliers scolaires semaine du développement durable (écoles toulousaines)
 - ✓ Campagne d'inscription au « passeport pour l'art » (écoles toulousaines)
 - ✓ Action SRIAS Occitanie : sortie Cité de l'espace
- **Focus**
 - ✓ Les services de la DSDEN 31 – DPE5

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Afin de mettre en œuvre les mesures les plus adaptées, le cadre sanitaire de fonctionnement des écoles et établissements pour la prochaine année scolaire comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **Socle**
- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau orange**
- **niveau 3 / niveau rouge**

Ce nouveau cadre comporte donc un socle, consistant à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention, et trois niveaux. Le niveau 4 du protocole 2021-2022 n'est pas reconduit.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication par vos soins permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

⇒ [Le protocole sanitaire année scolaire 2022-2023](#)

⇒ [Mise à jour FAQ du 24/08/2022](#)

La cellule santé est joignable par mail cellule-sante@ac-toulouse.fr ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

Edito par Monsieur le Directeur académique

Mesdames et messieurs les directeurs, mesdames et messieurs les enseignants,

J'espère que vous avez passé des vacances reposantes avec de nombreux moments de bonheur et de joie. Une nouvelle année scolaire commence et je vous remercie pour tous les projets, toutes les perspectives que vous avez déjà engagées en équipe au sein de vos écoles.

Je vous souhaite une très belle année riche et pleine de découvertes dans vos missions respectives.

Bien sincèrement à vous toutes et tous

Mathieu SIEYE

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

Fonctionnement de l'école

- **Tableau préparation de la rentrée 2022**

Le tableau ci-joint est à compléter par les directeurs pour **le mercredi 7 septembre** et à renvoyer à l'IEN de circonscription.

La compilation par les circonscriptions sera à renvoyer pour le **jeudi 15 septembre**, au plus tard, à l'adresse assistante.iena@ac-toulouse.fr

⇒ [Tableau à compléter](#)

- **Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école**

Calendrier des opérations électorales

Date du scrutin : **vendredi 7 octobre 2022**

Date limite pour arrêter la liste électorale : **vendredi 16 septembre minuit**

Communication de la liste des parents et de leurs coordonnées aux candidats : **A partir du vendredi 9 septembre**

Date limite de dépôt des candidatures : **lundi 26 septembre minuit**

Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : **mercredi 28 septembre minuit**

Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote : **vendredi 30 septembre 2022 minuit**

Tirage au sort : **Dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats**

Période de saisie des résultats (application ECECA) : **du 7 au 10 octobre 2022 inclus**

La connexion à l'application ECECA se fait, comme les années précédentes, via le portail ARENA rubrique « enquête et pilotage ».

⇒ [La note départementale](#)

⇒ [La note ministérielle](#)

⇒ [Les annexes modifiables](#)

Modalité d'organisation des élections : [lien éducol](#)

- **Rappel adaptation de la posture Vigipirate « été-automne 2022 »**

La posture Vigipirate « été-automne 2022 » maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** »

⇒ [Le courrier](#)

- **Exercices « attentats-intrusion » rentrée 2022-2023**

Les exercices attentats-intrusion seront réalisés par chaque école **avant les vacances de Noël 2022**

- **Continuité pédagogique et nouveau service « Classe virtuelle »**

Afin d'être prêt à faire face à des situations imprévues susceptibles de perturber l'organisation habituelle des enseignements, chaque école et chaque établissement public et privé sous contrat actualise à la rentrée scolaire son **plan de continuité pédagogique**.

Plusieurs documents actualisés sont à votre disposition à cette fin sur la page éducol dédiée au [plan de continuité pédagogique](#). Le plan doit pouvoir être activé sans délai pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves en cas de situation obligeant à prendre des mesures collectives ciblées (par exemple, mise en place de cours hybrides au lycée selon le niveau du protocole sanitaire en vigueur ou fermeture temporaire en raison d'une situation météorologique extrême).

Ce plan de continuité pédagogique permettra de présenter les modalités d'organisation retenues pour la mise en œuvre d'un enseignement "hybride" et "à distance" et articule les dimensions pédagogique, numérique et matérielle.

Dans cette perspective, le ministère a souhaité se doter d'une nouvelle solution de classes virtuelles pleinement souveraine, basée sur un logiciel libre éprouvé et un hébergement industriel français conforme à la nouvelle doctrine de l'État en matière de cloud.

Entièrement gratuit et accessible en permanence, ce **nouveau service « Classe virtuelle » remplace « Ma classe à la maison » du Cned. Il est disponible sur la plateforme apps.education.fr.**

⇒ [Ressources et guide utilisateur](#)

- **Rappel Campagne départementale et académique d'appel à projets culturels 1^{er} degré**

La date de fermeture de la **campagne départementale d'appel à projet** est fixée au **lundi 5 septembre 2022**.

⇒ [La note de service](#)

⇒ [La note de cadrage projets EAC](#)

⇒ [Le livret ADAGE 1^{er} 31](#)

⇒ [Le livret ADAGE 1^{er} degré académique](#)

⇒ [La matrice projet EAC](#)

La date de fermeture de la **campagne d'appel à projets premier degré académique** est fixée au **jeudi 16 septembre**

- **Généralisation du programme pHARe**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges

La lutte contre le harcèlement nous concerne tous, c'est pourquoi le programme pHARe sera obligatoirement mis en œuvre à la rentrée 2022 dans toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics.

En pratique, toutes les écoles élémentaires et tous les collèges seront automatiquement enregistrés et leurs comptes activés dans la plateforme pHARe.

⇒ [Le programme pHARe](#)

- **Prévention des mutilations sexuelles féminines**

Chaque année, des jeunes filles sont victimes de mutilations sexuelles féminines, tout particulièrement lors des périodes de vacances. Ces mutilations sont, en France, un crime puni par la loi, même si celles-ci sont commises à l'étranger.

Ces mutilations faites aux filles et aux femmes, difficiles à déceler et à combattre, appellent donc de la part de chacun une vigilance et une attention particulière.

Afin de prévenir ces risques, il faut informer la communauté éducative et les élèves sur ces pratiques et être attentifs aux situations de sortie du territoire de manière précipitée, d'absentéisme injustifié et de toute situation préoccupante.

Des actions de prévention peuvent être mises en œuvre, notamment dans le cadre des séances obligatoires consacrées à l'éducation à la sexualité.

Pour préparer ces séances, le portail éducol propose des informations et des ressources pédagogiques : [ici](#)

En cas de suspicion et afin d'apprécier la gravité de la situation et le danger éventuel, vous pouvez vous adresser aux conseillers techniques départementaux du service social en faveur des élèves via la fiche recueil.

⇒ [Le courrier](#)

⇒ [Plaquette de repérage aux risques de mutilation sexuelles](#)

⇒ [Kits de formation](#)

- **Organisation des missions des médecins scolaires-rentree 2022**

⇒ [Le courrier](#)

Gestion des personnels

- **Service social des personnels**

⇒ [Le lien vers le site de la DSDEN 31](#)

Pédagogie et partenariat

- **Petites histoires d'Amérique latine : projet et formation pour la rentrée 2022**

Le partenariat avec l'ARCALT se poursuit : vous retrouverez pour la rentrée prochaine une proposition de courts-métrages dans le cadre du festival Cinélatino.

Les professeurs des cycles 2 et 3, quelle que soit la langue enseignée, pourront s'inscrire sur Gaïa à une formation débouchant sur la création d'un projet classe.

⇒ [Le projet cinélatino](#)

- **Défis langues anglais-espagnol 2022-2023**

Voici les thématiques retenues par l'**équipe académique des CPD LVE** qui seront abordées dans la prochaine édition des défis langues.

Défi 1 : Défi plurilingue sur le rugby

Défi 2 : Album

Défi 3 : Cerf-volant

Défi 4 : Danse et chant

Toujours le même principe : on fait comme on peut, quand on veut, un, deux, trois ou quatre épreuves mais on essaie de renvoyer la fiche classe aux CPD LVE31 pour que les élèves aient un retour et une validation.

Le site défi langues : [ici](#)

Contact CPD LVE : lve31@ac-toulouse.fr

⇒ [Annonce défis langues](#)

- **7^{ème} édition du concours « Découvrons notre Constitution »**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Conseil constitutionnel organisent conjointement le concours « Découvrons notre Constitution » Ouvert du cycle 3 à la terminale, ce concours propose aux élèves de réaliser un travail collectif qui, en favorisant la connaissance de la Constitution et des grands principes qui fondent la République française, développe leur culture juridique et civique.

⇒ [Le courrier et le règlement du concours](#)

⇒ [Lien éducol](#)

- ⇒ [Lien site du conseil constitutionnel](#)
- ⇒ [Ressources pour l'étude de la constitution](#)

- **Ateliers scolaires semaine du développement durable (écoles toulousaines)**

Dans le cadre de la semaine du développement durable, du 3 au 7 octobre 2022, la ville de Toulouse propose des ateliers pour les scolaires de cycle 3 à la capitainerie du port Saint Sauveur, sur le thème « Réduction des déchets et le tri sélectif des emballages ménagers »

Réservations téléphonique à partir du 12 septembre 2022 au 05 61 22 22 40 (dans la limite des places disponibles)

- ⇒ [Descriptif des ateliers](#)

- **Campagne d'inscription au « passeport pour l'art » (écoles toulousaines)**

La Mairie de Toulouse propose chaque année aux écoles de la ville le dispositif du «Passeport pour l'Art », des parcours culturels gratuits permettant à vos élèves d'être sensibilisés aux arts et à la culture sous toutes leurs formes.

Cette année la brochure présentant l'offre 2022-2023 du Passeport pour l'Art évolue !

Désormais en consultation totalement dématérialisée afin de réduire l'impact sur l'environnement, l'offre se décline aujourd'hui avec des fonctions de recherche avancées pour vous faciliter sa consultation. Ainsi, vous pourrez effectuer une recherche par niveau de classe, ou par discipline. Le guide pratique inclus dans la brochure comporte cette année une section vous présentant ce nouvel outil afin d'en simplifier la prise en main.

Cette application sera mise en ligne le 1^{er} septembre, pour une ouverture de la plateforme d'inscription du 2 au 21 septembre. En attendant la mise en ligne, vous pouvez d'ores et déjà consulter l'offre du Passeport pour l'Art : [ici](#)

Les inscriptions se déroulent comme chaque année en deux temps : dans un premier temps, les directions d'école reçoivent un mail contenant un lien qui leur permet d'inscrire les enseignants de leur école souhaitant effectuer une demande de Passeport pour l'Art. Une fois les enseignants préinscrits, ils reçoivent sur leur boîte mail académique un lien personnel leur permettant d'effectuer leur inscription sur la plateforme.

Un mail signalant l'ouverture de la plateforme et précisant la procédure d'inscription sera adressée à l'ensemble des directions d'école publiques de la ville de Toulouse **le vendredi 2 septembre**.

- **Action SRIAS Occitanie : sortie Cité de l'espace**



Proposition d'une journée en famille à la cité de l'espace de Toulouse le **dimanche 2 octobre** au tarif unique de 10 €.

Pré-inscriptions dès maintenant : [ici](#)

L'ensemble du personnel éligible à la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

⇒ [La plaquette](#)

Focus

- **Les services de la DSDEN 31 – DPE5**

Mme Nathalie PUGES est nommée Adjointe à la directrice de la DPE en charge du 1^{er} degré -
Chef de bureau DPE5

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36